



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du Lundi 26 mars 2018 à 20h00

PRESENTS

R.CHALVIN - B.FILLIT - E. FROMENT - P.HUNCKLER - D JAUSSENT - M.LAFOSSAS – L.PACCALET – D.PARLOUAR
P.E SOMMER - C.RIONDET– MJ.VILLARD

ABSENTS

L.VIALLARD donne pouvoir à D.PARLOUAR
C.FIORUCCI donne pouvoir à B.FILLIT
S.GODEFROY donne pouvoir à R.CHALVIN
M.DELMAS donne pouvoir à C.RIONDET

SECRETAIRE de SEANCE

D.PARLOUAR

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

14 POUR 1 CONTRE

Modification « Adoption de la déclaration de l'AG du 13/01/2018 de la ligne GRENOBLE-GAP ».

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 délibérations. Accord du CM

DELIBERATIONS

- ***Approbation du CA 2017 Assainissement***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2017 du Budget ASSAINISSEMENT qui fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 63 822,17 €
- Déficit d'investissement de 14 231,57 €

Accord du CM

- ***Affectation du Résultat Assainissement 2017***

Le conseil Municipal, après avoir examiné le CA, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice prononce :

Un excédent d'exploitation de 63 822.17 €.

Accord du CM

- ***Approbation des CG 2017 Assainissement***

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbation du CA 2017 Commune 2017**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2017 du Budget Commune qui fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 332 313.95 €
- Déficit d'investissement de 100 083.93 €
- Déficit de Restes à Réaliser de 7 650 €

Accord du CM

- **Affectation du Résultat Commune 2017**

Le conseil Municipal, après avoir examiné le CA, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice prononce :

Un excédent de fonctionnement de 332 313.95 €

Accord du CM

- **Approbation CG 2017 Commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2017 du Budget Commune qui fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 332 313.95 €
- Déficit d'investissement de 100 083.93 €
- Déficit de Restes à Réaliser de 7 650 €

Accord du CM

- **Ligne de Trésorerie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) pour une durée de un an

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec La Banque Postale soit au taux EONIA + 0.90 % /an

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

Article 5 : Monsieur le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Accord du CM

- **Subvention Les Archers de Chevalereuse**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'association « les Archers de Chevalereuse » suite à la sélection de M. Gaston BESLIN au Championnat de France 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 100 € (cent euros).

- **Dossier Façades SEILER-GRANGEAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de Madame SEILER et Monsieur GRANGEAT dans le cadre de l'opération façades :

- montant total des travaux : 8 065.75 €
- subvention communale : 2 000 €

Accord du CM

RAPPORT DES COMMISSIONS

BUDGET

Présentation du débat d'orientations budgétaires.

ADJUDICATION

Ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'Aménagement de la Rue du Serpaton, le 10 avril à 8h00.

PISCINE – CAMPING

Réunion le 5 avril.

Beaucoup de demandes écoles-collège-péri scolaire, il va manquer des créneaux.

Quid des réservations du camping ?

JEPE

Réflexion pour une décentralisation du CLSH cet été étant donné les travaux prévus sur le secteur.

VOIRIE-TRAVAUX-TRANSPORT

La consultation des entreprises pour l'aménagement de la Rue du Serpaton est lancée.

Nouveau Plan de circulation rue des Chambons pendant la durée des travaux.

Transport – Action prévue le 7 avril pour la Ligne et démontrer l'inutilité des cars.

Voirie- Abaissement du caniveau de l'église au rond point.

RESSOURCES HUMAINES

Mutation de M. BORDET au Département. Recrutement de M.VILLARD à son poste. Recrutement de M.ALLEMAND sur celui de M.ANDIREUX.

CCAS

Animation du Rigodons pour le Gouter des Anciens.

LOGEMENT

T2 136 grand rue libre, visite prévue.

La Fourmière cherche un local de 100m² et serait intéressé par celui au-dessus du SI.

SYNDICAT DE TELEVISION

Les cotisations devraient baissées en 2018.

SEDI

Création d'une SEM énergies renouvelables pour soutenir les collectivités.

DATES À RETENIR

Mardi 27/03 : 9h00 RDV travail budget CCAS

18h30 CCT commission finances

18h30 Commission Permis de construire

Mercredi 27/03 : 20h15 GT patrimoine

Jeudi 29/03 : 18h15 CA collègue

18h30 Commission petite enfance

Vendredi 30/03 : 17h30 Inauguration Groupama

18h Inauguration l'Etrier

Mercredi 4/04 : 19h CA CCAS

19h AG syndicat Serpaton

Jeudi 5/04 : 19h - Réunion publique sur l'arrivée du foyer ALHPI la source

lundi 9/04 : 18h30 Conseil Communautaire

20h30 GP PLU – Réunion interne

Mardi 10/04 : 18h30 Commission permis de construire

PROCHAIN CONSEIL VOTE DU BUDGET MARDI 10 AVRIL A 20 HEURES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.